

mai 2014

Le mot du Président

Votre Conseil régional de l'Ordre

Vos conseillers titulaires :

Gérard SOULIER, président
Elisabeth LEROUX, vice-présidente
Sylvain COACOLO, trésorier
Michel DESPALLE, secrétaire général

Vos conseillers suppléants :

Martine AUBIN
Michel FAURE
Sylvie LEFAIVRE

Permanence au CROPP Le Président
reçoit sur RDV auprès du secrétariat

----- **Agenda 1^{er} semestre :**

05/02/14 : réunion Bureau
20/03/14 : réunion Conseil
28/03/14 : ONPP Conférence des Pst
05/04/14 : Invitation au Salon de la
podologie
23/04/14 : réunion Bureau
15/05/14 : réunion CLIOR
(Comité de Liaison Inter Ordres Régional)
11/06/14 : réunion Conseil
25/06/14 : réunion ARS (Observatoire
National des Professionnels de Santé)
23/07/14 : réunion Bureau
25/09/14 : Inter-régions à POITIERS

----- **Sommaire :**

Pge 1 : Editorial –Agenda

Pge 2 : Audition des représentants de
santé – Démographie en Auvergne –
Pages jaunes.

Pge 3 : Créer son site Internet –
Collaboration et clause de non
concurrence.

Pge 4 : Mouvements du Tableau
Petites annonces.

www.onpp.fr



Chère Consoeur, Cher Confrère,

Cette photo de tous vos
conseillers est pour nous le
symbole d'une équipe unie à
votre service.

Depuis deux ans, nous sommes
attachés à faire passer en
priorité la concertation et la
conciliation pour résoudre les quelques conflits qui nous ont été
soumis. Nous pensons que l'appel à la chambre disciplinaire ne doit se
faire qu'en ultime recours après que tout ait été tenté pour rapprocher
les antagonistes.

Nous nous réjouissons de la campagne de communication organisée
par le Conseil national.

En ce qui nous concerne, et conscients que notre profession souffre
d'un déficit de communication, nous apportons notre tribut en
participant sur le terrain à toutes les manifestations tendant à mieux
faire connaître notre profession. En fin d'études, avant leur
installation, nous initiions avec la Faculté de médecine une information
aux jeunes médecins sur notre spécificité. Cette intervention est en
phase de finalisation.

Tous vos conseillers étaient présents au troisième salon de la podologie
à Royat, organisé sous l'égide des deux syndicats auvergnats et la
réussite fut au rendez-vous puisque exposants et participants, toujours
plus nombreux, sont repartis enchantés.

Au dernier trimestre, et comme nous nous y étions engagés en venant à
votre rencontre, nous reviendrons dans les quatre départements
auvergnats vous présenter les actions engagées et répondre à toutes
vos questions et attentes.

En ce qui me concerne, j'assure une permanence sur rendez-vous
chaque semaine au siège du CROPP ; n'hésitez pas à venir me
soumettre vos souhaits ou propositions.

Comme les congés d'été se profilent à l'horizon, permettez-moi de vous
souhaiter à toutes et à tous d'excellentes vacances.

Gérard SOULIER

21 novembre 2013 : Audition des représentants des professionnels de santé orchestrée par l'Assurance Maladie du Puy-de-Dôme

Le rapport de cette réunion nous a été communiqué le 24 février dernier. Gérard SOULIER et Elisabeth LEROUX se sont rendus à l'invitation de la Caisse Primaire de l'Assurance Maladie du Puy-de-Dôme ;

Mr Michel REBERRY, Président a ouvert la séance en présence du Directeur de la Caisse, Mr Christian FAVRE.

PRINCIPAUX POINTS ABORDES :

- Pistes de réflexions visant à améliorer la qualité du système de santé et l'efficacité des dépenses,
- Engagement de l'Assurance Maladie dans la maîtrise médicalisée des dépenses de santé,
- Evolution des pratiques et des techniques médicales et développement de la chirurgie ambulatoire,
- Développement des génériques (dépenses ralenties),
- Evolution dans le choix des prescriptions médicales,
- Coût des transports sanitaires encore trop important...

Le Président, Mr Michel REBERRY conclut « [...] Aujourd'hui, force est de constater que le système de maîtrise médicalisée est arrivé à maturation en produisant des effets positifs qui concourront à accompagner les évolutions futures. »

Chaque professionnel pouvant s'exprimer librement sur les sujets de son choix, le Président du CROPP Auvergne s'est exprimé... *la suite sur*

<http://www.onpp.fr/cropp/auvergne/actualites-regionales-dAuvergne.html>

DEMOGRAPHIE PROFESSIONNELLE : Au 1er mars 2014, le tableau de l'Ordre compte 172 pédicures-podologues en région Auvergne (171 libéraux et 1 salarié) avec 37.80% Hommes et 62.20% Femmes ; en 2013, on note une progression de 3.6% de professionnels.

Il y a 13 professionnels exerçant en Société Civile de Moyen (SCM), 6 avec un contrat à Frais commun et 3 en Société d'exercice libéral. On compte 15 collaborateurs et 4 remplaçants.

Par ailleurs, il y a 58 cabinets secondaires en Auvergne (Allier : 13 - Cantal : 11 - Haute-Loire : 12 – Puy-de-Dôme : 25

AGE DANS L'ANNEE 2014	TOTAL PAR TRANCHE	%	03	%	15	%	63	%	43	%
66 ans et plus	6	3.5	3	6.0	0	0,0	3	3.9	0	0,0
65 à 60 ans	15	8.7	4	8.0	2	12.5	7	9.2	2	6,6
59 à 50 ans	36	20.9	12	24.0	3	18.8	12	15.8	9	30.0
49 à 40 ans	29	16.9	7	14.0	2	12.5	17	22.3	4	13.4
39 à 30 ans	58	33.7	16	32.0	8	50.0	22	29.0	11	36.6
29 à 23 ans	28	16.3	8	16.0	1	6.2	15	19.8	4	13.4
TOTAL	172	100	50	100	16	100	76	100	30	100

PAGES JAUNES et rubrique « pédicures-podologues » : REFLEXION sur vos numéros de téléphones :

Rappel : Art. 72 : [...] Toute insertion payante dans un annuaire est considérée comme une publicité et à ce titre interdite. Toutefois, des dérogations peuvent être accordées par le Conseil national de l'Ordre.

**** Combiner votre numéro de mobile personnel au numéro de la ligne téléphonique fixe du cabinet à la rubrique « pédicures-podologues » des Pages Jaunes ou sur vos cartes de rendez-vous n'est pas conseillé. En effet, en cas de cession du cabinet, il vous faudra logiquement associer à la vente les deux numéros. Le transfert d'appel de votre ligne fixe sur votre mobile personnel est à privilégier...**

**** Avoir le même numéro de téléphone pour le cabinet principal et secondaire : c'est possible dans certains cas - une demande écrite et motivée accompagnée des bons de commande est à effectuer auprès de votre CROPP qui transmettra au Conseil national. Une dérogation pourrait alors vous être accordée.**

Créer son site Internet : <http://www.onpp.fr/reperes/2014/> [REPERES Juillet 2009 – page 5]

l'article 47 du Code : « [...] la pédicurie-podologie ne peut être exercée sous un pseudonyme. Le pédicure-podologue se servant d'un pseudo pour des activités se rattachant à sa profession est tenu d'en faire déclaration auprès du CROPP. »

L'article 39 du Code : « la profession de pédicure-podologue ne doit pas être pratiquée comme un commerce [...] »

Merci de soumettre votre projet de site au Conseil régional de l'Ordre et de nous retourner signée la Charte éthique et déontologique relative à la création d'un site Internet : [à télécharger sur http://www.onpp.fr/actualites/actualites-ordinales/Realiser-son-site-Internet-en-respectant-les-regles-deontologiques.html](http://www.onpp.fr/actualites/actualites-ordinales/Realiser-son-site-Internet-en-respectant-les-regles-deontologiques.html)

Le Conseil régional vérifiera son caractère non publicitaire, l'absence de compérage (art.42), de mention dénaturant la profession (art.36) ou de caution commerciale (art.45) et enfin toute tentative de détourner une clientèle (art.64).

Les détenteurs de sites déjà existants doivent rapidement les soumettre pour approbation au Conseil régional de l'Ordre.

Nota bene : Il semble qu'on ne peut pas empêcher une page FaceBook ; pas de texte de loi précis sur ce sujet. Néanmoins, il est primordial de rester vigilant et s'assurer que les discussions restent professionnelles et confraternelles.

Collaboration et clause de non concurrence :

Puis-je insérer une clause de non concurrence au sein de mon contrat de collaboration au nom du principe de la liberté contractuelle posée par l'article 1134 du Code civil ? La réponse est OUI.

lire la suite sur <http://www.onpp.fr/reperes/2014/> [REPERES janvier 2014 (dernière page)]

Cependant, cette clause n'est valable que si elle n'aboutit pas à priver le professionnel concerné d'exercer son activité. D'ailleurs, l'article R.4322-87 du Code de déontologie limite cette durée à deux ans en stipulant en outre : « *Le pédicure-podologue... ne doit pas exercer, avant l'expiration d'un délai de deux ans, dans un immeuble où il entrerait en concurrence directe avec celui-ci.* »

Quant au périmètre d'interdiction d'exercice par le collaborateur sur cette durée de deux ans, il appartient au professionnel titulaire de l'apprécier et au collaborateur de l'accepter.

Nous vous rappelons que le Conseil régional de l'Ordre a pour missions, en autres, d'étudier les contrats. Sur un contrat déjà signé, il fera des recommandations appropriées qui devront être retenues par les professionnels lors d'un prochain contrat.

Cependant, dans le cas où la clause de non concurrence est estimée abusive sur la durée par le Conseil régional de l'Ordre, il est vivement conseillé de la modifier en rédigeant un avenant au premier contrat.

A TITRE GENERAL, toute recommandation sur un contrat invoquant le non-respect d'un article du Code de déontologie, doit être prise en compte par le professionnel. Tout manquement au Code de déontologie peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

<p>Cabinets secondaires :</p>	<p><u>Ouverture</u> à compter du 20 mars 2014 :</p> <p>Le Chambon-sur-Lignon (43) par Patrick PLASSARD (Fermeture du cabinet de Tence (43) en mai 2014) Saint-Amand-Tallende (63) par Guillaume LINQUE Pontaumur (63) par Valérie LIGAN</p> <p>Refus du CROPP pour ouverture à Saint-Georges-de-Mons</p>
<p>Cabinets principaux :</p>	<p>Ouverture cabinet à Ceyrat (63) par Ellynn LOAEC Ouverture cabinet à Clermont-Fd par Jean Daniel LE PAPE Ouverture cabinet à Murol par Michel DESPALLE</p>
<p><u>Nouveaux cabinets :</u></p>	<p>Création SEL à Clermont-Fd par Clément CHOMETON, Thomas FAURE et Gérard SOULIER Reprise du cabinet d’Aurélie BOYER à Vichy par Audrey POINSON (d’Ile de France) Reprise du cabinet de Pierre NIEMCYNSKI à Aurillac par Patricia MAILHE (d’Ile de France) Reprise du cabinet de Martine AUBIN à Riom par Valérie LIGAN (Auvergne)</p>
<p><u>Reprises cabinets :</u></p>	<p>Pierre NIEMCZYNSKI à Aurillac (retraité cotisant à l’Ordre) Martine AUBIN à Riom (retraité cotisant à l’Ordre)</p>
<p>Cessations d’activité libérale et retraités cotisants :</p>	<p>Gérard SOULIER à Clermont-Ferrand Michel DESPALLE à Murol</p>
<p>Retraité actif :</p>	<p>Alexis HUGUET– Collaborateur à Montluçon (03)</p>
<p>Transferts en Auvergne :</p>	<p>Mathilde OULD ALI (Montluçon vers Clermont-Fd (63) et agglomération)</p>
<p>Changements de département</p>	

PETITES ANNONCES

Cession cabinet SAINT-FLOUR : Danielle HUGON au 06.82.51.13.84

Recherche collaborateur libéral : contacter Karine CAUVIN à St Genès-Champanelle (63) au 04.73.88.53.12

Recherche remplaçant du 1/08/14 au 31/12/2014 : contacter Pauline CROIZAT à Clermont-Fd (63) au 06.85.76.29.26

www.onpp.fr **ESPACE RESERVE** > Saisie petites-annonces

<p>Le CROPP Auvergne sera fermé :</p> <p>du 4 août au 22 août 2014</p> <p>Reprise le 25 août</p>	<p align="center">CROPP Auvergne</p> <p align="center"><i>1bis avenue de la République - 63100 Clermont-Ferrand</i></p> <p align="center">T 04.73.90.82.58 – email : contact@auvergne.cropp.fr</p> <p align="center">Permanences lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 - 13h15 à 16h45</p> <p align="center"><i>Secrétaire administrative : Catherine COULON</i></p> <p align="center"><i>Dépôt légal : mai 2014 – tirage 200 exemplaires – ISSN 2267-425X</i></p>
---	---